

Titre professionnel technicien(ne) supérieur(e) géomètre topographe option cabinet de géomètre



AF_61518 Conventionnée



Formation financée par : Conseil régional Île-de-France

Programme : Programme Régional Formation pour l'Emploi (PRFE)

Public visé : Demandeur d'emploi

Durée moyenne financée : 1155 h

Effectif conventionné : 12

Commentaire : Lot 6

Rémunération : Oui - sous réserve d'éligibilité

Organisation pédagogique

Public visé : Demandeur d'emploi

Pré-requis : Pour une bonne adaptation en formation, les connaissances du niveau de la classe de terminale scientifique ou technique ou équivalent sont souhaitées. Pour les titulaires d'un titre professionnel de niveau IV, 2 ans d'expérience professionnelle en topographie ou travaux publics sont requis. Aptitudes souhaitées : vue et perception spatiale, précision et rigueur.

Niveau d'entrée : Bac, Bac pro, BP

Niveau de sortie : Bac +2

Validation : Titre professionnel technicien(ne) supérieur(e) géomètre topographe option cabinet de géomètre

Objectifs : Au sein d'un cabinet de géomètre-expert, le géomètre-topographe effectue des levés de terrain en milieux urbain ou rural et rédige les documents qui déterminent la propriété immobilière : bornage et division de terrains. Il relève les limites apparentes de propriété, les constructions, les niveaux d'altitude, les éléments des aménagements urbains, etc. A partir de ces relevés, il établit des plans et des cartes d'implantation d'ouvrages en utilisant, en général, des outils informatiques ...

Description : Module 1. Réaliser les travaux de terrain nécessaires à l'établissement des levés et des plans topographiques : maîtrise des bases de la topographie - réalisation des levés topographiques.

Module 2. Réaliser les travaux de calcul topométrique nécessaires à l'établissement des levés et des plans topographiques : utilisation des systèmes de coordonnées géodésiques et topographiques - réalisation des calculs topométriques liés aux levés.

Module 3. Réaliser les travaux de dessin topographique nécessaires à l'établissement des levés et des plans topographiques : utilisation d'un logiciel de DAO pour réaliser des dessins topographiques - réalisation des dessins topographiques.

Module 4. Réaliser des études d'infrastructures et des implantations.

Module 5. Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture : réalisation des plans des relevés d'architecture et des calculs associés - réalisation des études foncières, des plans et des calculs associés - rédaction des pièces écrites à caractère foncier.

Une sensibilisation au développement durable a lieu pendant toute la durée de la formation : appliquer et faire appliquer les consignes et les normes en matière de qualité, sécurité et protection de l'environnement ; élaborer des projets équilibrés qui valorisent et optimisent les ressources naturelles ; prendre en compte la gestion des déchets.

En savoir plus : <https://www.afpa.fr/formation-qualifiante/technicien-superieur-geometre-topographe-option-cabinet-de-geometr-1>

39 36
psr.idf@afpa.fr

Domaine : topographie (12225)

Métiers : Mesures topographiques (F1107)


Organisation de la formation : Cours du jour, Entreprise

Session du 01/09/2020 au 07/05/2021



SE_372951

Lieu de session :

 Afpa Champs-sur-Marne
67 Avenue du Général de Gaulle
77420 Champs-sur-Marne

 psr.idf@afpa.fr

Entrée/sortie : non permanente

Durée moyenne financée de la formation : 105 h en Entreprise ; 1092 h en Cours du jour
35 heure(s) par semaine

Effectif conventionné : 12

Places restantes : 12



Le lieu d'inscription est identique au lieu de session

Modalité d'inscription : Dossier, Entretien, Test

Commentaire information et inscription : Merci de vérifier les places disponibles auprès de l'Afpa ! (19337)

Organisme de formation



Afpa accès à l'emploi
3 Rue Franklin
93100 Montreuil



psr.idf@afpa.fr



Mme ou M.

psr.idf@afpa.fr